

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 juin 2024**

N° 240626094

DIRECTION DE LA SANTÉ/PRÉVENTION - Approbation du contrat de transition 2024 établi avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS-IdF) concernant le renouvellement du Contrat Local de Santé

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six juin à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 18 juin 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - Mme POP - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. SEHIL - M. DELOFFRE .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 21

Représentés : 5

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 2

ABSENTS REPRESENTES M. ALLAIS par Mme JAY - M. BOMBLED par M. DAUDET - M. PELLETIER par M. MOKHBI - M. NKAMA par Mme VILATA - Mme SCHAFER par M. CRESPIN.

ABSENTS EXCUSES Mme GROUX.

ABSENTS NON EXCUSES Mme HERRATI - M. GUITOUNI.
SECRETAIRE Martine SAUSSURE-YOUNG

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

DIRECTION DE LA SANTÉ/PRÉVENTION - Approbation du contrat de transition 2024 établi avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS-IdF) concernant le renouvellement du Contrat Local de Santé

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1435-8 à 1435-11, R. 1435-16 à R. 1435-36,

VU le Contrat de transition au contrat local de santé de Gentilly pour 2024 en partenariat avec l'ARS-IDF présenté à cet effet,

CONSIDERANT qu'il convient de signer un contrat de transition au contrat local de santé de Gentilly relatif à l'engagement de la commune dans les démarches de renouvellement du Contrat Local de Santé (CLS),

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 13 juin 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** le contrat de transition du CLS établi avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS-IdF),

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat et tout document afférent.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 28 juin 2024

Reçu en préfecture le 28 juin 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20240626-11427-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE**